

# Accompagnement à la validation des acquis d'expérience

## Certificat d'Aptitude Professionnel Petite enfance



### OBJECTIFS

Acquérir une méthodologie pour valoriser son expérience et obtenir la reconnaissance des compétences acquises par l'expérience, officialisée par un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle.

Expliciter son expérience

Identifier ses compétences en lien avec la certification visée

Formaliser ses acquis à l'écrit dans le cadre du dossier type de validation de la VAE et les valoriser à l'oral.



**Durée**

**35** HEURES  
**5** JOUR(S)



**Pré requis**

Avoir réalisé les missions d'assistant maternel pendant au moins 1 an à temps plein. (1607 heures).  
L'entrée en VAE est possible après avoir obtenue son éligibilité. Il faut transmettre sa demande d'éligibilité à la directrice via le cerfa 12818\*02.



**Public concerné**

Salarié - demandeur d'emploi

**TYPE DE FORMATION :** Présentiel et/ou à distance

### PROGRAMME

L'accompagnement « VAE » se fait lors d'entretiens individuels et de temps collectifs dont l'objectif est d'aider le candidat à repérer et formaliser les éléments de son expérience, pertinents par rapport à son projet de validation.

Le candidat bénéficie :

- d'un conseil méthodologique dont l'objectif est d'apporter un appui pédagogique,
- d'un conseil technique dont l'objectif est d'apporter des éléments de conseil relatifs au diplôme visé en s'appuyant sur des experts.
- Préparation à l'entretien de validation.

### METHODOLOGIE UTILISEE

Entretien individuel avec l'accompagnateur référent et/ou regroupements collectifs

Intervention d'un expert spécialiste du secteur professionnel du diplôme visé

Aide méthodologique et technique pour la formalisation du dossier

Préparation à la situation orale devant le jury

Entretien individuel post-jury à la demande du candidat

### MODALITES

L'accompagnement peut se dérouler en présentiel et/ou à distance

### COMPETENCES VISEES

Acquérir les compétences visées par le référentiel compétences du métier

Obtenir le certificat d'aptitude professionnel Petite enfance

### DEBOUCHE DU CAP Petite Enfance

Le titulaire du CAP Petite enfance peut aussi bien exercer à domicile ou en structure collective ( crèches, halte-garderies, centres de loisirs sans hébergement, jardins d'enfants, centres de santé spécialisée dans l'accueil des enfants etc.)

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 2 ans en un bac professionnel, ou d'intégrer des formations préparant à certains diplômes d'état du secteur sanitaire et social.

### ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

1 accompagnateur référent

La convention vous seront envoyées  
par notre partenaire



Possibilité de prise en charge par un organisme financeur.  
L'accompagnement est éligible au CPF.

[www.furmazione.com](http://www.furmazione.com)